



**CENTRE D'INFORMATION, DE FORMATION, ET  
D'ÉTUDES SUR LE BUDGET**

**COMMUNE DE KOUDOUGOU**

**DECLINAISON DU BUDGET CITOYEN 2019**



[www.veenem.bf](http://www.veenem.bf)

*Mai 2019*

## SOMMAIRE

Lexique des termes budgétaires.....	2
Introduction .....	4
1- Processus budgétaire au niveau local et possibilités d'implications des citoyens .....	4
1.1- Processus budgétaire au niveau local .....	4
1.2- Possibilités d'implication des acteurs de la société civile dans le processus budgétaire.....	7
2- Panorama économique et objectifs régionaux.....	8
2.1- Prévisions et principales hypothèses macroéconomiques régionales.....	8
2.2- Priorités du budget gestion 2019 de la commune de Koudougou, chef-lieu de région .....	8
3- Comptes de la commune .....	9
3.1-Grandes masses du budget de la commune : recettes et dépenses .....	9
3.2- Catégories de recettes : d'où proviennent les recettes du budget de la commune ?.....	10
3.3- Catégories de dépenses : à quoi servent les ressources du budget de la commune ?.....	11
4- Inscriptions spécifiques au niveau de la commune .....	13
Conclusion.....	15
Annexes.....	15

## Liste des tableaux

Tableau 1- Calendrier d'élaboration du budget des Collectivités territoriales (CT) .....	4
Tableau 2- Récapitulatif des principaux acteurs du budget au niveau local et leurs rôles .....	6
Tableau 3- Grandes masses du budget de la commune de Koudougou en 2018 et 2019.....	9
Tableau 4- Composition des recettes de la commune de Koudougou.....	10
Tableau 5- Composition des dépenses de la commune de Koudougou.....	12
Tableau 6- Dépenses prévues dans les domaines de l'éducation et de la santé en 2019 .....	14

## Liste des figures

Figure 1- Schéma du processus budgétaire au niveau des collectivités territoriales .....	6
Figure 2- Cadre légal d'accès et possibilités d'implication des citoyens dans le processus budgétaire..	7
Figure 3- Répartition du budget de la commune de Koudougou en 2018 et 2019.....	10
Figure 4- Proportions des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019.....	11
Figure 5- Proportions des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019 .....	13

## Lexique des termes budgétaires

<b>Budget communal</b>	Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de la commune, le budget communal donne pour une année donnée, l'ensemble des recettes et des dépenses attendues au niveau de la commune. Les différentes composantes d'un budget sont: (i) un tableau des recettes ; (ii) un tableau justificatif des recettes ; (iii) un tableau de présentation des dépenses et (iv) des annexes.
<b>Section de fonctionnement</b>	Dans le document de budget, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. Lorsqu'il y a plus de recettes par rapport aux dépenses, au niveau de la section de fonctionnement, le surplus de recettes est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, et ensuite il peut servir d'autofinancement pour renforcer le financement des investissements prévus par la collectivité
<b>Section d'investissement</b>	Dans le document de budget, la section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité
<b>Budget primitif</b>	Il s'agit du budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. C'est l'acte qui donne l'autorisation à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile
<b>Budget supplémentaire</b>	Le budget supplémentaire est le budget primitif modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives
<b>Circulaire budgétaire</b>	La circulaire budgétaire adressée aux collectivités territoriales est un écrit du MINEFID (tutelle financière) et du MATD (tutelle administrative) pour indiquer et donner des orientations précises en matière de prévisions des recettes et de prévisions des dépenses au niveau des collectivités territoriales
<b>Arbitrage budgétaire</b>	Mécanisme à travers lequel les conseillers ou la Commission Technique Régionale (CTR) ou encore la Commission Technique Interministériel (CTI) répartit les ressources budgétaires entre les différentes rubriques en tenant compte de la capacité financière de la commune ou de la région
<b>Approbation</b>	A l'issue de l'arbitrage du budget, il est approuvé (c'est-à-dire accepté) par l'autorité de tutelle. L'approbation est l'acte qui consiste à donner quitus à l'ordonnateur pour exécuter le budget après s'être rassuré qu'il respecte les directives de la circulaire budgétaire
<b>Recettes (fiscales, non fiscales, en capital, de fonctionnement et d'investissement)</b>	Les recettes sont l'ensemble des ressources financières de la commune. Les recettes ordinaires sont composées des recettes fiscales et des recettes internes non fiscales. Les recettes fiscales sont des prélèvements obligatoires, sans contrepartie alors que les recettes non fiscales sont des prélèvements faits moyennant un service rendu par la commune à une tierce personne
<b>Dépenses (de fonctionnement et d'investissement)</b>	Les dépenses constituent les emplois ou les charges de la commune. Les dépenses de fonctionnement ou dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transferts courants. Quant aux dépenses d'investissement, elles sont constituées des transferts en capital et des dépenses d'investissement et d'équipement
<b>Ordonnateur</b>	L'ordonnateur est la personne habilitée à donner l'ordre de payer les dépenses ou de recouvrer les recettes au niveau de la commune. Il s'agit du

	maire dans le cas de la commune.
<b>Administrateur de crédits</b>	Est administrateur de crédits, toute personne habilitée à constater l'engagement de la dépense et à la liquider dans le cadre de l'exécution de la procédure de gestion budgétaire
<b>Engagement</b>	L'engagement est défini comme l'acte par lequel un agent administratif habilité à cet effet crée ou constate à l'encontre de la commune une obligation dont résultera une dépense. L'engagement se matérialise par un acte. C'est cet acte qui crée la dette à l'encontre de la commune. Cet acte peut revêtir des formes différentes : loi, décret, arrêté, marché, contrats...
<b>Liquidation</b>	Dans le cas des dépenses, la liquidation consiste à constater et arrêter le montant de la dette de ceux à qui la commune doit de l'argent. La détermination de ce montant doit indiquer les bases sur lesquelles elle est effectuée (application des dispositions contenues dans le code des impôts en particulier). Elle donne lieu à l'établissement préalable d'un titre de perception
<b>Ordonnancement</b>	L'ordonnancement est l'acte qui consiste à ordonner le paiement de la dépense ou le recouvrement de la recette. Cet acte se matérialise par un titre, qui est le mandat de paiement pour les dépenses ou l'ordre de recouvrement pour les recettes. L'ordonnancement ou le mandatement est l'ordre donné par l'ordonnateur au comptable public de payer sur un crédit budgétaire déterminé une créance de la commune.
<b>Paiement</b>	Le paiement est l'acte qui consiste pour la commune à se libérer de sa dette envers une tierce personne, à qui la commune doit une certaine somme d'argent donnée pour service ou prestation rendu. Le paiement est avant tout un acte matériel de décaissement des fonds. C'est l'acte par lequel la commune se libère de sa dette. Le décaissement des fonds peut être réalisé sous plusieurs formes : remise d'espèces, chèque trésor, virement bancaire ou postal
<b>Plan annuel d'investissement</b>	Le Plan annuel d'investissement (PAI) est le programme annuel des projets municipaux retenus et approuvés par le conseil municipal dans le cadre de son plan d'investissement et qui seront exécutés durant l'année. Le PAI est généralement produit à partir de la section investissement du budget de la commune
<b>Plan de passation des marchés</b>	Le plan de passation des marchés (PPM) est un outil d'aide à la mise en œuvre des activités planifiées au niveau de la commune. Il intervient dans la programmation des activités d'achat de fournitures ou d'équipements, de réalisation d'infrastructures, de manifestation d'intérêt de la commune. Le PPM donne un tableau des biens, des services et des travaux dont la commune aura besoin au cours d'une année donnée

## Introduction

L'adoption de la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso fait de l'obligation de rendre compte un principe clé de gestion budgétaire. La redevabilité fait appel au respect des critères de transparence de la gestion budgétaire et implique inversement que le citoyen contrôle et évalue régulièrement la gestion des affaires publiques afin d'impulser cette volonté politique.

En marche depuis 2006, la communalisation intégrale du territoire, adoptée par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 et modifiée par la loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009, peine à fonctionner convenablement du fait des insuffisances dans plusieurs domaines. La mise en œuvre de la décentralisation nécessite davantage de ressources pour la conduite des actions de développement décentralisé.

L'adoption de la loi n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 portant loi organique relative aux lois de finances (LOLF), internalisant la Directive n°06/2009/CM/UEMOA, consacre le passage définitif du budget objet au budget programme à partir de 2017 au Burkina Faso et implique plus de transparence, de responsabilité et d'implication de l'ensemble des acteurs dans la gestion budgétaire.

Dans un tel contexte, il est primordial de travailler à assurer une meilleure compréhension, un bon suivi-contrôle et une auto-évaluation des actions d'investissement budgétaire par les citoyens au niveau local. C'est le principal objectif du présent document de budget citoyen communal qui vise spécifiquement à :

- favoriser une meilleure compréhension du budget par les citoyens et partant, inciter en eux l'envie de payer l'impôt ;
- suivre et évaluer plus facilement pour les populations les différentes prévisions escomptées par la commune et/ou la région au niveau local ;
- mieux formuler les argumentaires de plaidoyer pour une amélioration de la qualité de la dépense publique.

Le présent document de budget citoyen 2019, décliné à partir du budget primitif de la commune de Koudougou, fait un panorama des objectifs économiques et budgétaires de la région en général et de la commune en particulier, puis donne les grandes masses des comptes du budget communal. Il termine en mettant en exergue les inscriptions spécifiques liées aux domaines de l'éducation et de la santé dans le Plan annuel d'investissement (PAI) et le Plan de passation des marchés (PPM) 2019 de la commune. Auparavant, le processus budgétaire au niveau local et les possibilités d'implication des citoyens dans ledit processus est explicité.

## 1- Processus budgétaire au niveau local et possibilités d'implications des citoyens

### 1.1-Processus budgétaire au niveau local

Dans le cas du budget des Collectivités territoriales (CT), les principales étapes d'élaboration du budget sont résumées dans le tableau 1 ci-après.

**Tableau 1- Calendrier d'élaboration du budget des Collectivités territoriales (CT)**

Actes budgétaires	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Acteurs
<i>Année n-1</i>													
Elaboration de la Circulaire budgétaire													MINEFID, MATD
Elaboration des PB par les CT													Collectivités territoriales
Analyse, vote et transmission des PB													CAEF et Conseil de C.T
Analyse des PB par la tutelle													CTI et CTR
Approbation du budget													MINEFID MATD et Gouverneur
<i>Année n</i>													
Exécution du budget approuvé													Collectivités territoriales

*Source* : CIFOEB

PB = Projet de budget

CT = Collectivités territoriales

La **Circulaire budgétaire (CB)** est élaborée par le **Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID)**. Elle est conjointement signée par le Ministère en charge des finances et le Ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) qui exercent respectivement la tutelle financière et la tutelle administrative.

Dès réception de la circulaire budgétaire, **l'ordonnateur** de la collectivité territoriale, en collaboration avec ses services chargés du budget, élaborent le projet de budget en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat de l'ordonnancement, contrôleur financier régional ou provincial, le receveur municipal ou régional, receveur des impôts ou Directeur régional des impôts, etc.). Est appelé "**Projet de budget**" (PB), le budget non encore approuvé par la tutelle. Il est encore appelé projet de **budget primitif** s'il est le premier budget de l'année.



Les besoins de tous les services de la collectivité territoriale sont centralisés au niveau du service en charge de l'élaboration du projet de budget où un premier arbitrage est effectué et les besoins compilés dans un document unique. Ce document est soumis à un deuxième arbitrage qui regroupe l'ordonnateur, ses **conseillers** et ses services techniques. Après ces arbitrages, le projet de budget est finalisé par les services techniques de la collectivité et transmis à la **Commission des affaires économiques et financières (CAEF)**. Celle-ci examine les propositions de l'ordonnateur par rapport aux instructions de la circulaire budgétaire et aux respects des normes budgétaires et prépare un rapport pour la session du conseil municipal.



Le projet de budget passe ensuite en plénière où participent les conseillers. A l'issue des débats, le projet de budget est soumis au vote du conseil qui peut donner son accord ou le refuser. En cas de vote positif (au moins 2/3 des voix à la 1<sup>ère</sup> session), l'ordonnateur reprend le projet de budget en y intégrant les modifications apportées par son conseil. Le projet de budget, accompagné de tous les documents ayant servi à son vote est déposé auprès de l'autorité de tutelle pour approbation avant le 15 décembre<sup>1</sup> de l'année précédant celle de l'exécution du budget. L'approbation est l'acte qui consiste à donner quitus à l'ordonnateur pour exécuter le budget après s'être rassuré qu'il respecte les directives de la circulaire budgétaire. La tutelle dispose d'un délai de 45 jours<sup>2</sup> pour cela pour compter de la date de réception du projet du budget.



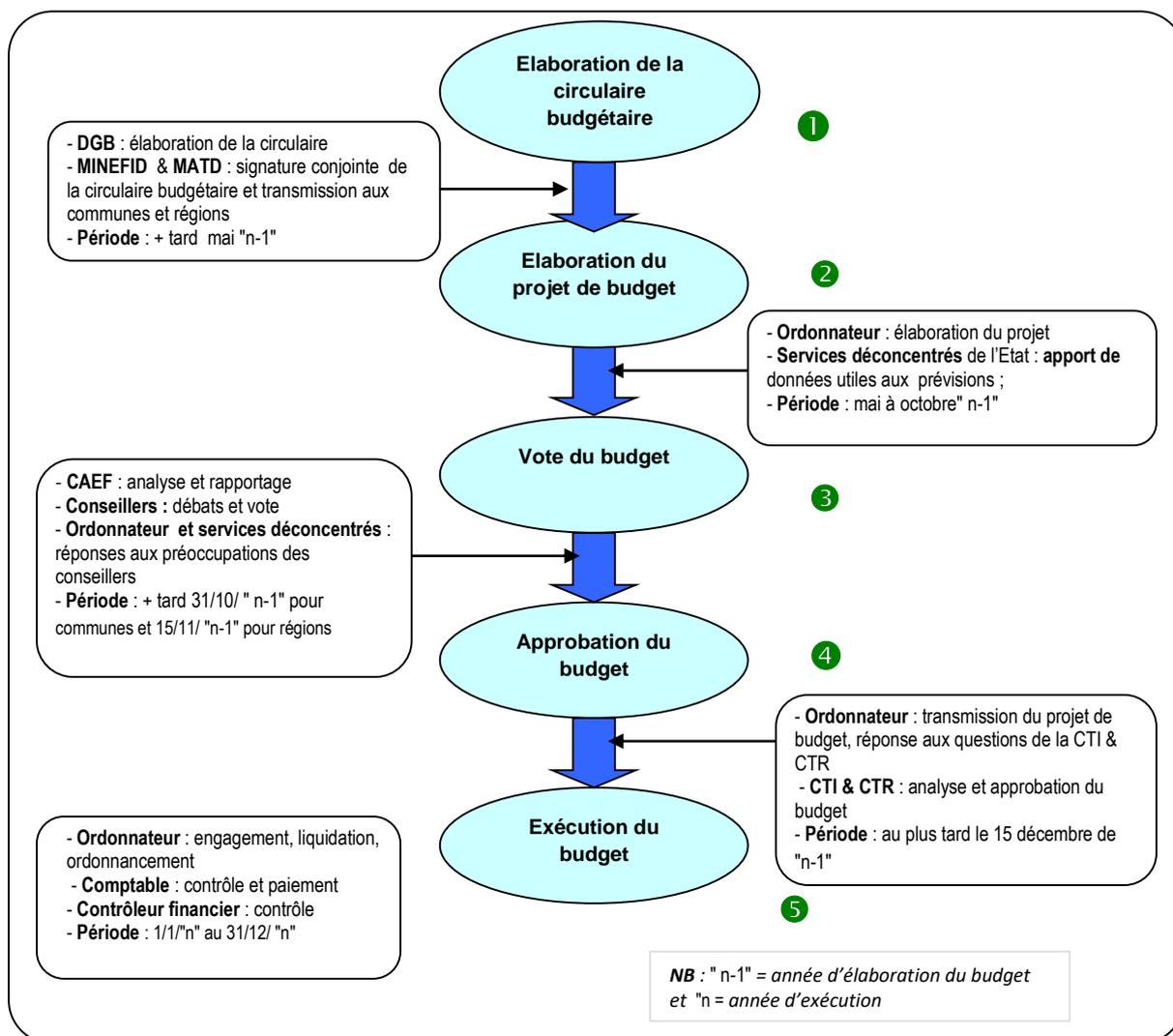
Les projets de budget des communes (hors communes à statut particulier) sont approuvés au niveau régional par le **Gouverneur**. Celui-ci dispose d'une **Commission technique régionale (CTR)**<sup>3</sup>. Après l'approbation, le projet de budget prend le nom de **budget**. Il prend en compte les modifications éventuelles apportées par la CTR.

<sup>1</sup> Article 5 du régime financier des CT

<sup>2</sup> Article 16 du régime financier des CT

<sup>3</sup> La CTR est composée des représentants régionaux des 5 directions générales ci-dessus citées.

**Figure 1- Schéma du processus budgétaire au niveau des collectivités territoriales**



Source : CIFOEB

Le tableau ci-après résume les principales interventions des acteurs impliqués dans le processus de gestion budgétaire au niveau des collectivités territoriales en fonction des différentes étapes.

**Tableau 2- Récapitulatif des principaux acteurs du budget au niveau local et leurs rôles**

ETAPES	INTERVENANTS	ACTIONS
ENGAGEMENT OU CONSTATATION	<b>Administrateur de crédits</b> (AC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de la procédure d'achats public ;</li> <li>- Identification de l'assiette fiscale ;</li> <li>- Proposition des engagements ;</li> <li>- Transmission des propositions d'engagement + Pièces jointes (PJ) au Contrôleur financier (CF).</li> </ul>
	<b>Contrôleur Financier</b> (CF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de la légalité, la régularité et la moralité de la proposition de d'engagement des dépenses ou des recettes;</li> <li>- Visa du bon d'engagement et du contrat ;</li> <li>- Transmission du bon d'engagement visé + PJ à l'AC</li> </ul>
	<b>Administrateur de crédits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission des documents contractuels au fournisseur ;</li> <li>- Notification au fournisseur de s'exécuter conformément aux dispositions contractuelles ;</li> <li>- Visa du bon d'engagement ;</li> <li>- Réception de la commande.</li> </ul>

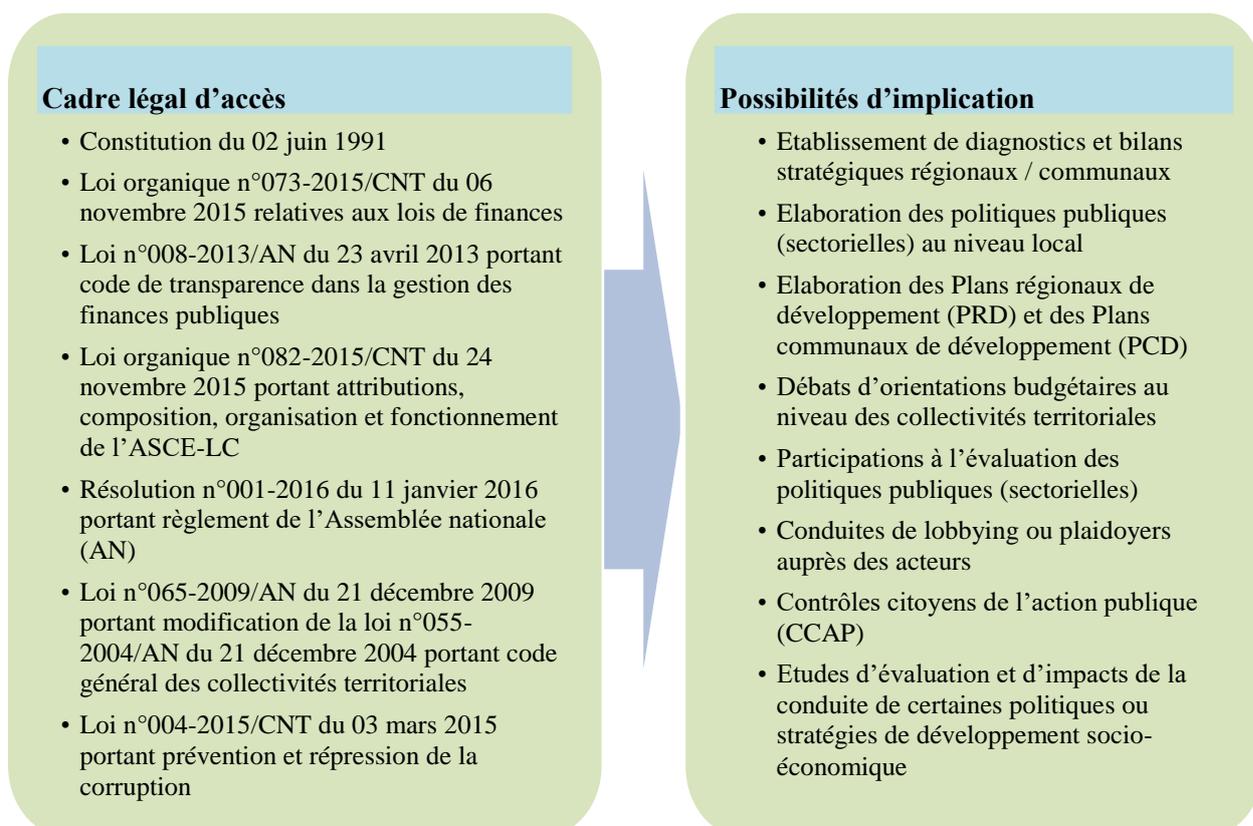
<b>LIQUIDATION</b>	<b>Administrateur de crédits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification des factures définitives (réception) ;</li> <li>- Proposition de liquidation ;</li> <li>- Transmission des projets de liquidation au contrôleur financier.</li> </ul>
	<b>Contrôleur Financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de la régularité des pièces justificatives ;</li> <li>- Visa des propositions de liquidation ;</li> <li>- Calcul des pénalités de retard s'il y a lieu ;</li> </ul>
<b>ORDONNANCE-MENT</b>	<b>Ordonnateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification et validation des dossiers de liquidation acceptés dans le Circuit informatisé des dépenses (CID) ;</li> <li>- Edition et signature des « Mandats de Paiement » et des bordereaux ;</li> <li>- Transmission des dossiers après visa du contrôleur financier ;</li> <li>- Transmission des dossiers au receveur de la collectivité territoriale.</li> </ul>
<b>PAIEMENT OU RECOUVREMENT</b>	<b>Comptable ou receveurs des impôts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception, vérification et contrôle des dossiers « Mandat de Paiement » et titres de recettes ;</li> <li>- Recouvrement de la recette ou Paiement de la dépense.</li> </ul>

*Source : CIFOEB*

## 1.2- Possibilités d'implication des acteurs de la société civile dans le processus budgétaire

Au cours de tout le processus de gestion budgétaire, il est possible pour les Organisations de la société civile (OSC) d'y intervenir. Les fondements juridiques et les possibilités d'implications des citoyens sont précisés dans la figure ci-après.

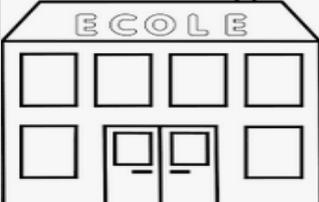
**Figure 2- Cadre légal d'accès et possibilités d'implication des citoyens dans le processus budgétaire**



## 2- Panorama économique et objectifs régionaux

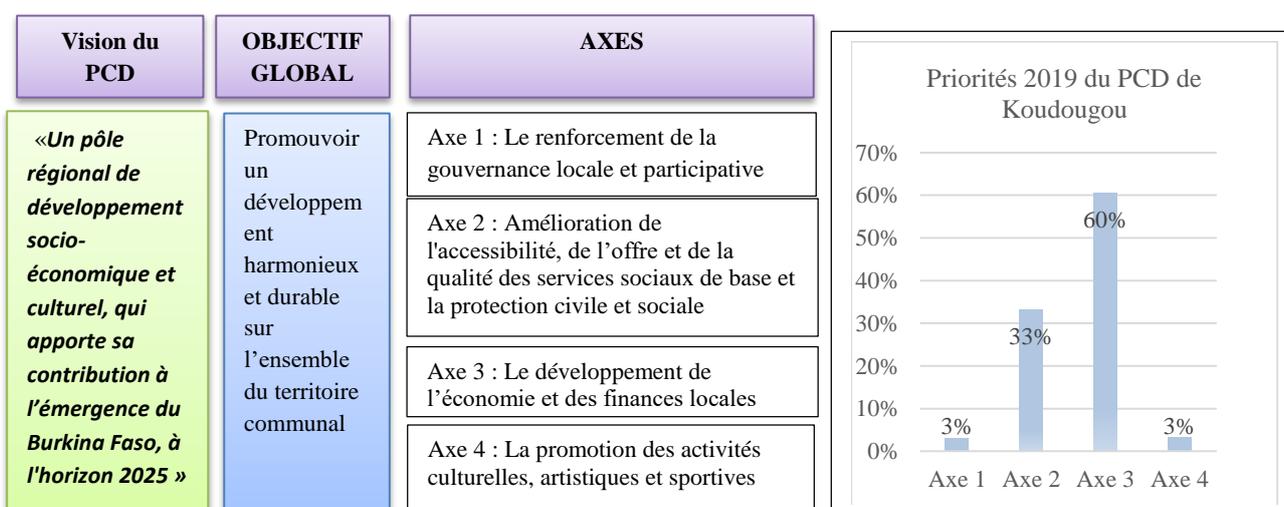
### 2.1-Prévisions et principales hypothèses macroéconomiques régionales

La région du Centre Ouest, à l'instar des autres régions du Burkina Faso, connaît plusieurs difficultés, malgré les diverses mesures prises par les autorités locales en vue d'une meilleure promotion du développement et un partage équitable des fruits de la richesse.

Domaine	Variables / Projets	
<b>Situation économique</b> 	Population : 1 689 721 dont 52% est jeune	
	Taux de sous emploi : 23,0%	
	Incidence pauvreté : 51,7%	
	Population rurale : 87%	
<b>Education</b> 	Projet de construction de bâtiments pédagogiques	Projet de création de l'université virtuelle du Burkina Faso et de 16 espaces numériques ouverts
	Projet de construction de trois technopôles	Projet de construction de 45 centres de formation techniques professionnels
	Projet de développement de la formation professionnelle	Projet de construction de 13 lycées scientifiques dans les 13 régions
	Projet de construction et d'équipement de 2 plateaux techniques	Projet d'électrification des établissements d'enseignements public du Burkina Faso par le système photovoltaïque
<b>Santé</b> 	Projet de transformation et d'équipement de 240 CSPP et de 11 CMA	Projet de développement de l'e-santé au Burkina Faso
	Projet de transformation des CSPP des communes rurales en CM	Projet d'acquisition de 300 nouvelles ambulances
	Projet d'opérationnalisation de la gratuité de la PF au Burkina Faso	

### 2.2- Priorités du budget gestion 2019 de la commune de Koudougou, chef-lieu de région

Le PCD de la commune de Koudougou, chef-lieu de la région du Centre Ouest élaboré en 2014 a pris fin en 2018. Actuellement, la commune ne dispose pas de PCD prenant en compte l'année 2019. Afin de ressortir les priorités de la commune, nous formulons l'hypothèse selon laquelle les priorités du PCD de 2018 sont reconduites.

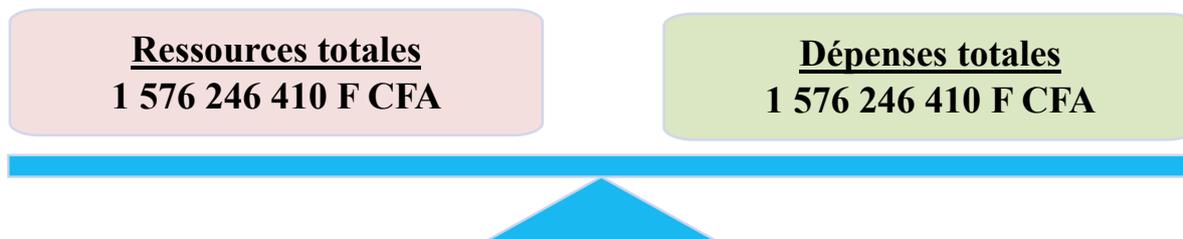


Source : PCD 2014-2018 de Koudougou

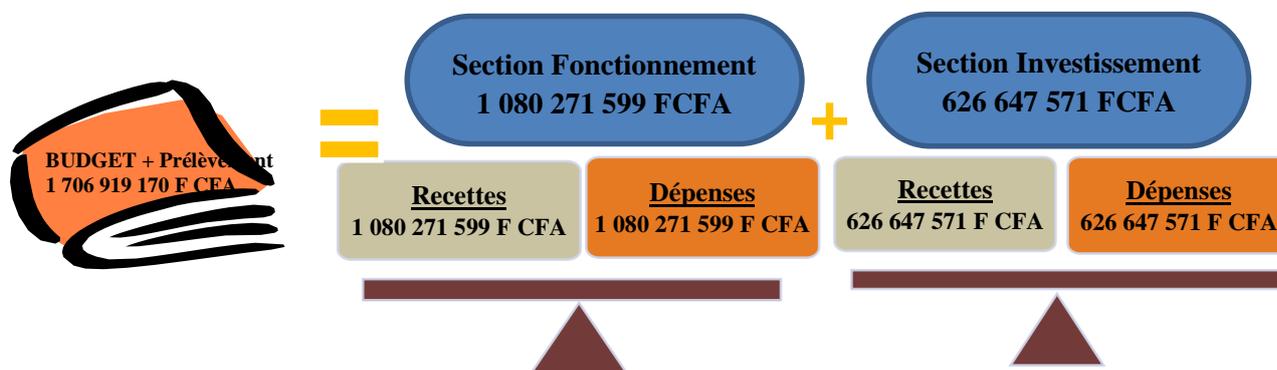
### 3- Comptes de la commune

#### 3.1-Grandes masses du budget de la commune : recettes et dépenses

Le budget total de la commune en 2019 est estimé à 1 576 246 410 F CFA, soit 10,33% du budget du plan régional. Ce budget est en baisse de 25% par rapport à celui de l'année 2018 qui était de 2 110 857 920 F CFA. Pour leur part, l'investissement et le fonctionnement ont connu respectivement une baisse de 30% et 20%. Ce qui a entraîné la baisse du budget total de 25%. Cela pourrait être expliqué par exemple par la non prise en compte de certaines rubriques telles que les produits antérieurs dans le budget 2019.

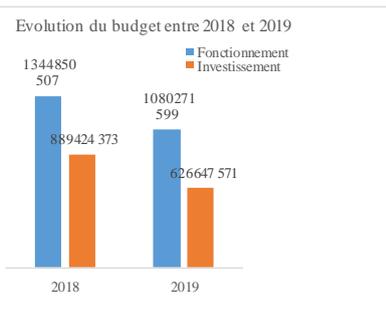


La nomenclature du budget des collectivités territoriales prévoit également que le budget soit équilibré en fonction des différentes sections. En effet, les recettes de la section fonctionnement doivent permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement et les recettes de la section d'investissement doivent être égales aux dépenses d'investissement.



**Tableau 3- Grandes masses du budget de la commune de Koudougou en 2018 et 2019**

Rubriques	2018	2019	Variation
<b>Section de fonctionnement</b>			
Recettes	1 344 850 507	1 080 271 599	-20%
Dépenses	1 344 850 507	1 080 271 599	-20%
<b>Section d'investissement</b>			
Recettes	889 424 373	626 647 571	-30%
Dépenses	889 424 373	626 647 571	-30%
Total recettes	2 110 857 920	1 576 246 410	-25%
Total dépenses	2 110 857 920	1 576 246 410	-25%
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2 110 857 920</b>	<b>1 576 246 410</b>	<b>-25%</b>



*Source : budget primitif 2019 de la commune de Koudougou*

Par ailleurs, pour l'année 2019, il est prévu une allocation de 63% du budget au fonctionnement et 37% à l'investissement. Les parts affectées aux investissements connaissent une détérioration en faveur des dépenses de fonctionnement comparativement à l'exercice 2018 qui prévoyait 60% pour le fonctionnement et 40% pour l'investissement. Ainsi, de 2018 à 2019, la part relative des investissements dans le budget a connu une baisse alors que celle du fonctionnement est en hausse.

**Figure 3- Répartition du budget de la commune de Koudougou en 2018 et 2019**



### 3.2- Catégories de recettes : d'où proviennent les recettes du budget de la commune ?

Pour la commune de Koudougou, les recettes prévues pour l'exercice 2019 s'élèvent à **1 080 271 599 FCFA**. En comparaison avec l'exercice budgétaire de 2018, on constate que des recettes d'investissement ont baissé de 30% et les recettes de fonctionnement de 20%. Ces baisses observées en 2019 pourraient s'expliquer essentiellement par la non prise en compte des produits antérieurs pour les recettes de fonctionnement et la non prise en compte des excédents d'investissement reportés pour les recettes d'investissement.

**Tableau 4- Composition des recettes de la commune de Koudougou**

	2018	2019	Variation	Part en 2019
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
Produits de l'exploitation	103 576 000	101 750 000	-2%	9,42%
Produits domaniaux	76 000 000	93 900 000	24%	8,69%
Produits financiers	7 000 000	7 000 000	0%	0,65%
Recouvrements, participations et dotations	416 156 228	427 707 799	3%	39,59%
Produits divers	47 800 000	48 000 000	0%	4,44%
Impôts et taxes et contributions directes	171 820 000	182 325 000	6%	16,88%
Impôts et taxes indirects	188 588 800	199 588 800	6%	18,48%
Produits exceptionnels	22 300 000	20 000 000	-10%	1,85%
Produits antérieurs	311 609 479	-	-100%	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 344 850 507</b>	<b>1 080 271 599</b>	<b>-20%</b>	<b>63%</b>
<b>Recettes investissement</b>				
Excédent d'investissement reporté	153 813 816	-	-100%	
Dotations-subventions-dons et legs	612 193 597	495 974 811	-19%	79%
Réserves	123 416 960	130 672 760	6%	21%
<b>Total recettes investissement</b>	<b>889 424 373</b>	<b>626 647 571</b>	<b>-30%</b>	<b>37%</b>

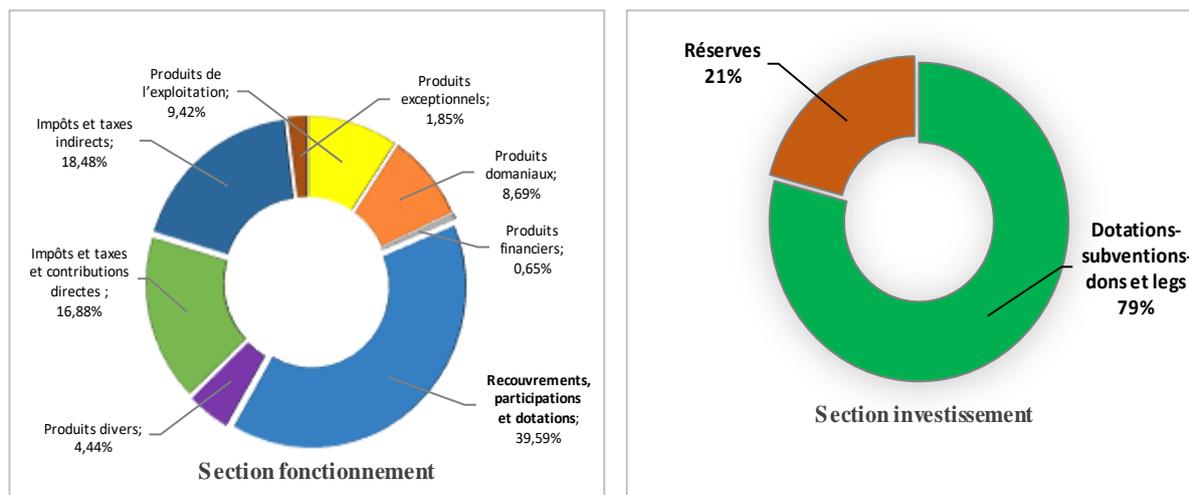
*Source* : budget primitif 2019 de la commune de Koudougou

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des recouvrements, des participations et dotations (427 707 799), soit 39,59%. Au titre de 2019, aucun recouvrement sur fonctionnement ou de participation n'est prévu. Ce montant est issu majoritairement des subventions et des dotations. On note également les impôts et taxes indirects (199 588 800 F CFA), soit 18,48%, les impôts et taxes direct et contributions directes d'une valeur de 182 325 000 F CFA, soit 16,88% et les produits d'exploitation (ventes et prestations de services, des produits de l'abattoir, des taxes pour services rendus, des locations de matériel et des taxes funéraires) d'un montant de 101 750 000 F CFA, soit 9,42%.

Quant aux recettes d'investissement, elles sont constituées à 79% par les dotations et subventions et à 21% par les des réserves (prélèvements sur les recettes de fonctionnement).

De plus, les dotations versées par l'Etat au titre de l'enseignement en 2019 (32 130 000 F CFA) sont en hausse par rapport à l'année précédente (3 200 000 F CFA). Quant au secteur santé, cette part est restée nulle comme l'année précédente.

**Figure 4- Proportions des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019**



*Source : construits à partir des données du budget primitif de la commune de Koudougou*

### 3.3- Catégories de dépenses : à quoi servent les ressources du budget de la commune ?



Les dépenses sont composées des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Tout comme les recettes budgétaires, les prévisions de dépenses publiques de la commune de Koudougou, sont en baisse pour l'année 2019. Cette baisse est principalement due à la baisse des dépenses d'investissement 30% et plus précisément les sommes prévues pour les Immobilisations en cours (-56) de même que les frais extraordinaires (-11%).

Aussi, les dépenses de fonctionnement baissent-elles de 20% au total, due à la baisse des charges exceptionnelles (-62%), des participations et prestations au bénéfice du tiers (-52%) et des denrées et fournitures consommables (-42%).

Cependant, certaines rubriques de dépenses évolueraient à la hausse en 2019. C'est le cas des immobilisations corporelles et incorporelles, en hausse de 239%, des frais financiers (+11%), des allocations et subventions (+8%) et des frais du personnel (+7%).

**Tableau 5- Composition des dépenses de la commune de Koudougou**

	2018	2019	Variation	Part en 2019
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
Denrées et fournitures consommées	677 588 112	390 115 425	-42%	36,11%
Allocations - subventions	54 800 000	59 250 000	8%	5,48%
Travaux et services extérieurs	115 500 293	113 764 947	-2%	10,53%
Participation et prestations au bénéfice de ti	2 486 000	1 186 000	-52%	0,11%
Frais de personnel	300 167 781	319 940 467	7%	29,62%
Frais de gestion générale et de transport	46 271 361	42 462 000	-8%	3,93%
Frais financiers	18 380 000	20 380 000	11%	1,89%
Charges exceptionnelles	6 240 000	2 500 000	-60%	0,23%
Excédent ordinaire capitalisé	123 416 960	130 672 760	6%	12,10%
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 344 850 507</b>	<b>1 080 271 599</b>	<b>-20%</b>	<b>63%</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>				
Frais extraordinaires	13 489 085	11 961 955	-11%	1,91%
Immobilisations corporelles et incorporelles	76 711 395	259 777 997	239%	41,46%
Immobilisations en cours	799 223 893	354 907 619	-56%	56,64%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>889 424 373</b>	<b>626 647 571</b>	<b>-30%</b>	<b>37%</b>

*Source* : budget primitif 2019 de la commune de Koudougou

Bien que les dépenses courantes soient supérieures aux dépenses en capital, les recettes du budget de la commune pour l'année 2019 serviront essentiellement à assurer les immobilisations (corporelles et incorporelles<sup>4</sup> et en cours<sup>5</sup>) d'un montant de 614 685 616 F CFA. Il y a également les achats de denrées et fournitures consommables (390 115 425 F CFA), le paiement des salaires des agents (319 940 467 F CFA), les excédents ordinaires capitalisés (130 672 760 F CFA) et les travaux et services extérieurs<sup>6</sup> (113 764 947 F CFA). De cette manière, une partie importante du budget est donc consacrée aux dépenses de fonctionnement.

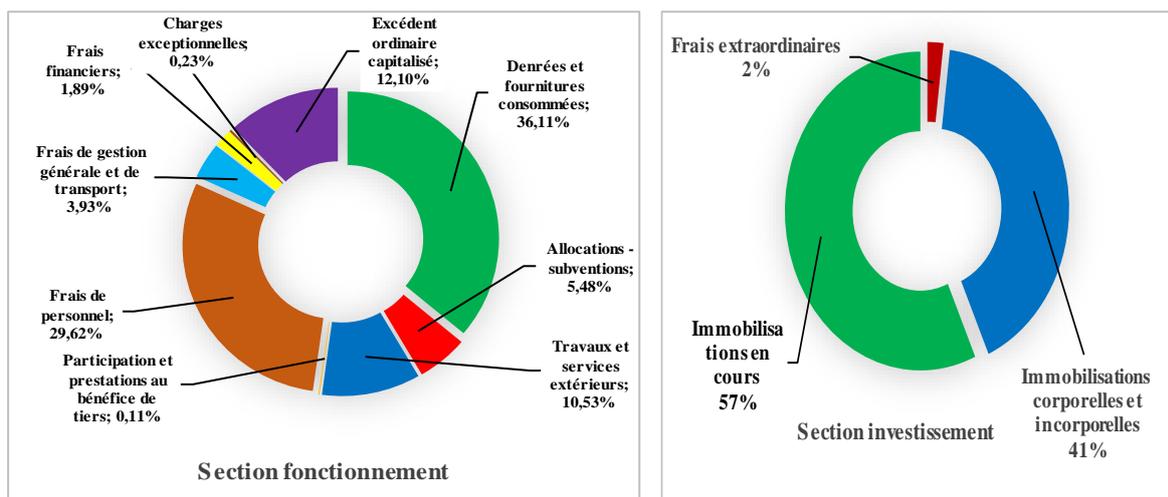
Les dépenses d'investissement portées vers le secteur de l'éducation notamment pour l'acquisition de matériels et outillages scolaires en 2019, se chiffrent à 12 380 000 F CFA. Elles se sont considérablement améliorées par rapport à 2018 (5 853 100 F CFA) mais reste faibles. En ce qui concerne le secteur santé, aucune inscription spécifique en termes d'investissement n'est faite.

<sup>4</sup> Les immobilisations corporelles et incorporelles sont constituées des matériels, outillages et mobiliers et des matériels de transport

<sup>5</sup> Les immobilisations en cours sont les travaux de bâtiments, les travaux de voiries et réseaux, les autres travaux de la collectivité et les immobilisations incorporelles en cours.

<sup>6</sup> Les travaux et services extérieurs sont constitués des loyers et charges locatives et de copropriété, des entretiens et réparations à l'entreprise, l'électricité, l'eau, le gaz et assainissements et les prestations de services.

**Figure 5- Proportions des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019**



*Source : faits à partir des données du budget primitif de la commune de Koudougou*

#### 4- Inscriptions spécifiques au niveau de la commune

Pour l'identification des investissements dans les secteurs de l'éducation et de la santé de la commune, le Plan Annuel d'Investissement (PAI) et le Plan de Passation des Marchés (PPM) ont été exploités. Le tableau ci-dessous regroupe les investissements retenus pour l'année 2019 au niveau de ces deux secteurs.

**Tableau 6- Dépenses prévues dans les domaines de l'éducation et de la santé en 2019**

Nature de dépenses	PAI 2019	PPM 2019	
	COUT	COUT	MODE DE PASSATION
<b>EDUCATION</b>			
Construction de salles de classe	37 159 927		
Acquisition de matériel et outillage scolaires	9 500 000		
Construction d'une salle au centre d'éveil	6 000 000		
Construction d'un centre d'alphabétisation dans la commune de Koudougou	45 000 000		
Acquisition d'équipement scolaire		5 853 100	Appel d'offres ouvert
Construction de trois (03) salles de classe à l'école de Silmiyiri		26 550 564	-
Construction d'une (01) salle de classe à Godin au secteur n°07 et une (01) salle de classe à Tiogo mossi		11 413 290	-
Réhabilitation de salle de classe (CPAF) à Tiogo mossi		2 425 018	-
Suivi contrôle pour la construction de centre de d'homogénéisation+ construction de salle de classe+travaux d'électrification solaire+ suivi travaux du FPDCT,	14 588 817		
Construction de salles de classe+latrines+magasin) au CEG de Koudyiri dans le cadre du transfert de compétence	25 650 000		
Acquisition de fournitures scolaires au profit des CEB de la commune de Koudougou	89 566 840		
Acquisition de fournitures spécifiques pour les CEB de la commune de Koudougou	11 382 000		
<b>TOTAUX EDUCATION</b>	<b>238 847 584</b>	<b>46 241 972</b>	
<b>SANTE</b>			
Construction de dispensaire+logement à Gninga (lot 2)		28 000 000	Appel d'offres ouvert
Réalisation de forage au CSPS de Kikigogo		5 845 720	-
Réhabilitation du CSPS de Kamedji		4 122 031	-
Acquisition de petit matériel, outillage, mobilier matériel et médicotechniques au profit des CSPS	4 696 500		
Acquisition de petit matériel, outillage, mobilier matériel et médicotechniques au profit des CSPS	2 850 000		
Réhabilitation du CSPS du secteur 5	10 000 000		
Construction d'un complexe CSPS (maternité+dispensaire+logements y compris annexes +forage)	95 550 000		
Electrification solaire de CSPS et un village	9 800 000		
Réhabilitation du CSPS du secteur 5	10 000 000		
Construction de 3 parcs de vaccination		15 050 664	-
Suivi contrôle des travaux de réalisation des parcs de vaccination		412 000	-
Suivi contrôle des travaux de réalisation de trois (03) forages solaires		687 000	-
Suivi contrôle des travaux de construction de trois (03) salles de classe plus bureau plus magasin et logement à Silmiyiri		309 000	-
Construction d'un (01) logement et d'un (01) dépôt MEG au CSPS de Kikigogo		13 610 181	-
Electrification solaire dans les maternités	5 000 000		
<b>TOTAUX SANTE</b>	<b>137 896 500</b>	<b>68 036 596</b>	

*Sources : PAI et PPM 2019 de la commune de Koudougou*

Ce tableau récapitule les prévisions de dépenses d'investissement du PAI et du PPM de la commune de Koudougou pour l'année 2019. Ces prévisions de dépenses sont largement supérieures à celles contenues dans le budget de la commune. Toutefois, il faut souligner que certains de ces investissements n'ont pas encore de financement. Le financement destiné à ces deux secteurs est utilisé en grande partie pour des dépenses de fonctionnement.

## Conclusion

Le budget primitif 2019 de la commune de Koudougou est en baisse comparativement à celui de l'année précédente, même si une amélioration est constatée en terme de répartition par rapport à l'exercice 2018. Cette baisse des prévisions budgétaires impacte considérablement les investissements prévisionnels surtout ceux prévus dans son plan de développement.

En s'intéressant aux deux secteurs spécifiques que sont l'éducation et la santé, pendant que le PCD prévoit la réalisation de plus d'une dizaine d'investissements dans ces deux secteurs, dans le budget primitif de 2019, on n'en dénombre qu'un seul investissement dans le secteur de l'éducation. Toute chose qui pourrait donc montrer que le budget de la collectivité en 2019 traduit peu la vision de la commune en termes de développement.

Par ailleurs, la réalisation des prévisions de l'année en cours ne sera possible que si les ressources attendues sont réellement et effectivement mobilisées. Et pour cela, il faudra la contribution de chaque citoyen de la commune à travers non seulement le paiement des impôts mais aussi l'exercice de leur rôle de veille citoyenne dans l'optique d'une utilisation efficace et efficiente des ressources mobilisées.

## Annexes

- **Informations utiles au niveau de la région**

Région du Centre-Ouest	
<b>Structure régionale</b>	<b>Contacts</b>
Direction régionale du budget	Tel : (+226) 25 44 04 74 / 25 44 37 89
Direction régionale de l'éducation	Tel : (+226) 25 31 28 84
Direction régionale de la santé	Tel : (+226) 25 44 00 57
<b>Structure communale</b>	<b>Contacts</b>
Mairie	Tél. : (+226) 25 44 06 95 / 25 44 00 21

- **Situation géographique du CIFOEB**

Le Centre d'Information, de Formation et d'Etude sur le Budget (CIFOEB) est situé non loin de la Maison d'arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO), à environ 200 m du côté Nord Est.

- **Numéro de téléphone utile**

- Secrétariat : (+226) 78 72 77 61  
(+226) 72 80 92 33  
(+226) 25 36 79 44
- Président du Conseil d'administration (+226) 70 49 65 56
- Directrice Exécutive : (+226) 70 26 92 33
- Chargé de programme : (+226) 70 50 16 81

- **Email :**

[cifoeb@gmail.com](mailto:cifoeb@gmail.com)

- **Site web :**

[www.cifoeb.org](http://www.cifoeb.org)

- **Adresse :**

BP 4112 Ouagadougou 01